

Prêt d'études garanti par l'État

Après le lycée un nouveau monde s'ouvre à vous : pensez au prêt d'études garanti par l'État (dans le cadre de l'AideFi) !



Si vous décidez de poursuivre des études supérieures, les aides financières, sous forme de bourse et prêt étudiant, vous garantissent une certaine autonomie financière pour que vous puissiez vous concentrer sur vos études.

Les aides financières se composent de :

- › bourse de base ;
- › bourse de mobilité (si vous faites vos études à l'étranger et payez un loyer) ;
- › bourse familiale (si d'autres enfants du ménage font des études supérieures) ;
- › bourse sur critères sociaux (dépendant du revenu imposable du ménage) ;
- › remboursement des frais d'inscription (une moitié sous forme d'une bourse, l'autre sous forme d'un prêt) ;
- › **prêt étudiant à un taux d'intérêt de 2% maximum garanti par l'État.**

Comment faire votre demande de prêt d'études garanti par l'Etat ?

- › Introduisez la demande d'aide financière auprès du Service Aides financières via Guichet.lu.
- › Une fois votre dossier validé par le Service Aides financières, une lettre d'accord vous sera transmise.
- › Scannez le code QR de la lettre d'accord ou téléchargez la lettre d'accord dans S-Net Mobile afin de souscrire votre prêt d'études.
- › Assurez-vous d'avoir téléchargé la dernière version de S-Net Mobile.
- › Recevez les fonds sur votre compte en quelques clics, sans avoir à vous déplacer en agence.

Vous pouvez ensuite obtenir toute nouvelle tranche accordée de votre prêt en quelques clics seulement dans votre S-Net Mobile, sans devoir vous déplacer en agence.

Tout savoir sur la procédure de demande, les conditions d'octroi et faire une simulation : www.mengstudien.lu

Prêt Unif

Financez les études supérieures de votre choix !

Avec le package Axxess Study, vous pouvez demander en complément de votre prêt d'études garanti par l'État un prêt Unif.

Vos avantages :

- › conditions de faveur ;
- › indépendance financière supplémentaire ;
- › plus de liberté dans le choix de vos études.

Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez www.axxess.lu